



La lettre de la LOUVETERIE

ISSN 2647-607X

Bulletin d'information de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France

Editorial du Président

À tous les Lieutenants de Louveterie



Une nouvelle année va bientôt se terminer pour les lieutenants de louveterie, dont les actions ont été perturbées par les revirements capricieux d'une crise sanitaire pendant laquelle les arrêtés préfectoraux ont redéfini des protocoles d'interventions dont les modalités étaient divergentes selon les départements.

Pendant ce temps, loups et sangliers ne sont pas restés inactifs, rendant la situation alarmante dans certaines régions. Nous n'osons pas imaginer les problèmes que nous aurions pu rencontrer au printemps prochain si la régulation de certaines espèces n'avait pu être maintenue pendant cette dernière période de confinement.

Malgré ces difficultés, les lieutenants de louveterie se sont efforcés de faire face à leurs engagements en honorant les missions qui leur ont été confiées et nous les en remercions.

Cette année a été aussi pour nous l'occasion d'accueillir les nouveaux membres de notre conseil d'administration, élus lors de notre assemblée générale le 19 septembre 2020. Nous leur souhaitons la bienvenue. Et comme vous pourrez le constater sur le compte rendu de notre dernier conseil, certains se sont déjà engagés sur des postes à responsabilités au sein de notre bureau et nous ne pouvons que les en féliciter.

C'est donc sans plus attendre, malgré des conditions sanitaires complexes que votre nouveau conseil d'administration a commencé à travailler sur les dossiers évoqués lors de notre assemblée générale. Nous avons mis la priorité sur le dossier subventions pour lequel nous n'avons pas pu obtenir l'assurance de sa recevabilité et l'octroi des fonds.

Votre conseil d'administration a voté une subvention de 70 000€ sur ses fonds propres en vue de compléter l'éventuelle dotation du ministère dont l'avenir devient de plus en plus incertain compte tenu des revirements et des réponses contradictoires que nous avons pu obtenir.

Des groupes de travail se sont déjà constitués et travaillent sur d'autres dossiers pour lesquels nous espérons obtenir des avancées dès 2021, si le contexte sanitaire ne vient pas contrarier nos projets.

Il ne faudra pas oublier que 2021, marquera le centenaire de notre association nationale à laquelle nous devons rendre un hommage à la hauteur de l'événement.

Sachez chers collègues que vos préoccupations restent au cœur des attentions de notre conseil d'administration pour entamer des réflexions, prendre des décisions et tenter de vous apporter des réponses.

En cette fin d'année, le conseil se joint à moi pour vous souhaiter de joyeuses fêtes et vous adresser ainsi qu'à vos familles nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Bien amicalement

Alain BRISARD
Le Président

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DE FRANCE

Lamotte-Beuvron le 19 septembre 2020

Les membres de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France, régulièrement convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, le samedi 19 Septembre 2020, au domaine de la Fédération Française d'Équitation à Lamotte-Beuvron.

À 10h, le Président Alain BRISARD, a déclaré l'Assemblée Générale ouverte. Il a accueilli et remercié les : personnalités présentes :

- Monsieur Benoît BOURBON du ministère de la transition écologique
- Monsieur Florent LEPRETRE représentant de la FNSEA
- Monsieur Fabien CHAUDRE représentant de l'OFB
- Monsieur Frédéric HERBET de l'Association Nationale des équipages de vénerie sous terre
- Monsieur Noël SENE adjoint à la mairie de Lamotte Beuvron

Il a également remercié les lieutenants de Louveterie qui ont fait le déplacement malgré les événements sanitaires qui nous frappent. Il a ensuite présenté les excuses de plusieurs personnalités retenues par d'autres obligations, et en particulier celles de :

- Madame Barbara POMPILI Ministre de la Transition Ecologique
- Monsieur Julien DENORMANDIE Ministre de l'agriculture
- Monsieur Yves ROUSSET Préfet du Loir et Cher
- Monsieur Jean-Noël CARDOUX Sénateur du Loiret
- Monsieur Pierre DUBREUIL Directeur à l'OFB
- Monsieur Philippe DULAC Président de la Maison de la Chasse
- Monsieur Pierre de ROUALLE Président de la société de vénerie
- Monsieur Gérard BEDARIDA Président de l'ANCGG
- Monsieur Alexandre COL Président du Saint Hubert Club de France

Avant de poursuivre, le président a tenu à rappeler à notre souvenir les membres de notre association qui nous ont quittés, notamment :

- Jean pierre GROSJEAN Lieutenant de louveterie de la Haute Saône



- Marcel LAUGIER Lieutenant de louveterie du Var
- Frédéric BRUNEL Lieutenant de louveterie dans l'Aisne
- Benoît DUPREZ Lieutenant de louveterie dans la Somme
- Jean BERNADO Lieutenant de Louveterie du Tarn
- Yvan ALISE Lieutenant de Louveterie dans la Moselle

En leur mémoire et pour tous ceux de nos membres dont la disparition n'a pas été portée à notre connaissance, l'assistance s'est levée pour observer un moment de recueillement.

Présentation d'Alain BRISARD, nouveau Président National :



Alain BRISARD, lieutenant de louveterie dans le département de l'Orne depuis 1980, a occupé les postes de président départemental, de président de la basse Normandie, de président de l'union régional de la Normandie et a été trésorier de l'association nationale pendant deux mandats. En fin d'année 2019, les membres du conseil d'administration l'ont sollicité pour succéder à Bernard COLLIN, qui avait pris la décision de mettre fin à ses activités de lieutenant de louveterie. Il ne s'était nullement préparé à cette situation, ayant initialement lui-même envisagé de réduire ses activités au sein de l'association.

Les perturbations dans les transports de la fin de l'année 2019 et du début de l'année 2020, ont entraîné le report de plusieurs conseils d'administration, ce qui lui a laissé un temps de réflexion, et ce n'est que fin janvier quand les réunions furent possibles, qu'il a officiellement donné son agrément.

L'éclaircie fut de courte durée, car la crise sanitaire liée au corona virus et le confinement qui a suivi ont de nouveau perturbé le fonctionnement de nos conseils. Le président a profité de cet instant pour remercier les adminis-

trateurs pour leur implication dans la gestion des dossiers de notre association dont certains ont dû être traités en conférence virtuelle jusqu'à fin juin.

Participation de votre association aux diverses commissions et manifestations :

Malgré une période complexe pour la vie de l'Association, le Président nous a assuré que la Louveterie a toujours été représentée au sein de toutes les structures où elle siège et notamment : Au Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage :

- Le 5 février, le 30 avril, le 17 juillet et le 2 septembre
- Aux comités de pilotage Sylva tub du 15 juin et du 9 juillet
- Au comité loup à Lyon, le 14 février, le 5 mars, le 8 juin et le 16 juillet
- A l'Assemblée Générale des pié-geurs le 7 mars à Paris
- A la réunion contre le Référendum d'initiative partagée le 2 septembre dans la Sarthe
- A l'Assemblée Générale de la vènerie sous terre près de Chambord le 5 septembre
- A la fête de la ruralité à Compiègne le 5 septembre

Les contenus intéressant la louveterie, seront développés lors du rapport moral 2020.

En l'absence du GAME FAIR, il a été difficile de planifier la date de notre assemblée générale dont le renouvellement du 1/3 sortant des administrateurs rendait la tenue indispensable. Le choix s'est finalement porté sur un **samedi de septembre**, à LAMOTTE-BEUVRON, au centre de la Fédération Française d'Equitation qui a accepté de nous accueillir.

Élections des administrateurs

Tous les électeurs, après avoir présenté les pouvoirs qu'ils détenaient et émargé sur les listes, ont pu procéder au vote des administrateurs.

Le Président BRISARD a appelé les candidats afin qu'ils puissent se présenter.

Il est rappelé que les bulletins contiennent des listes complètes. Tous les candidats ont reçu l'aval des départements qu'ils représentent et leurs candidatures ont été déposées dans les délais pour être validées par le conseil d'administration. Il est possible de rayer des candidats, mais en aucun cas d'en rajouter ou de sur-

charger ces bulletins par des annotations, sous peine de nullité.

Résultat des élections

Le vote s'est déroulé pendant la séance et le dépouillement s'est tenu sous le regard de 2 scrutateurs qui n'étaient pas candidats. La totalité des candidats ayant obtenus la majorité ont été élus ou renouvelés.

Nombre de suffrages exprimés, 204 bulletins recueillis, dont 203 exprimés et un nul.

Liste des administrateurs à élire et résultat des Elections

Administrateur	Région
MONTAGNER Eric 152 voix élu	Midi Pyrénées
BOUGETTE Olivier 199 voix élu	Languedoc Roussillon
LEFIEF Frédéric 203 voix élu	Centre
ANDRIES Bernard 158 voix élu	Nord pas de Calais
LE NORMAND Michel 122 voix élu	Picardie
LAVIGNE Jean Jacques 201 voix élu	Aquitaine
LIEVENS José 152 voix élu	Champagne Ardennes
LALVEE André 192 voix élu	Lorraine
SIROU Fabrice 203 voix élu	Ile de France
JULIEN Nicolas 203 voix élu	Rhône Alpes
VLYM Arnaud 176 voix élu	Alsace

Rapport Moral du Président Bernard COLLIN sur l'exercice 2019

Le procès verbal de la dernière assemblée générale ordinaire de l'association qui s'était tenue le 15 juin 2019 a été approuvé et intégralement publié dans la Lettre de la Louveterie de septembre 2019.

Bernard COLLIN, présente son rapport d'activité sur l'exercice 2019. Il fait part de ses inquiétudes, sur l'évolution du contexte actuel de la société, notamment sur l'essor de certains groupes radicaux qui luttent au quotidien avec tous les moyens de commu-

nication possible afin de déstabiliser le monde de l'agriculture et de la chasse.

Les derniers événements, en lien avec les missions dévolues aux Lieutenants de Louveterie sur la problématique Loup, en sont un exemple flagrant. Les menaces de mort et les pressions quotidiennes rendent de plus en plus compliqué la mise en place des opérations.

2019 a tout de même permis l'avancée de nombreux dossiers et en particulier la publication de textes législatifs, dont certains concernent au premier chef la Louveterie :

- L'arrêté relatif aux conditions d'exercice et aux tenues des Lieutenants de Louveterie du 12/07/2019.
- La documentation technique relative aux conditions de nomination des Lieutenants de Louveterie du 16/07/19.
- La publication de la loi portant création de l'Office Français de la Biodiversité du 24/07/2019.

Par ailleurs, les membres du Conseil d'Administration ont œuvré à l'avancement de nombreux dossiers et ont ainsi permis la préparation des élections du nouveau bureau, dans les temps impartis par les textes. Le Président Bernard COLLIN, a représenté la Louveterie dans de nombreuses réunions et commissions nationales.

L'actualité autour d'épisodes sanitaires particulièrement inquiétants (P.P.A/Tuberculose/Maladie d'Aujesky/etc...), a mobilisé de nombreux Lieutenants de Louveterie.

Une réunion de travail du Groupe National Loup, a été organisée le 16 Septembre 2019 par le Préfet JP CELET, à laquelle la Louveterie a participé, représentée par Emile SAMAT.

Rapport financier du trésorier Alain BRISARD de 2019 à 2020 (Copie détaillée annexée)

Le résultat de l'exercice : Le résultat de l'exercice 2019 fait ressortir un excédent de 10 266€. Cet excédent est dû au report sur 2020 de certains conseils et réunions de bureau suite aux perturbations dans les transports de la fin 2019. Il faut ajouter à cela une augmentation considérable du chiffre d'affaires de la boutique liée au renouvellement des Lieutenants de Louveterie.

La trésorerie : La trésorerie courante est saine. Notre résultat bénéficiaire a permis de maintenir nos disponibilités financières pour l'exercice 2019 à 241 073€. Ce montant est inférieur à celui de 2018 qui était de 253 254€. En effet, dans la perspective des renouvellements nous avons dû reconstruire nos stocks qui sont passés de 30 462€ à 52 909€.

Les ventes aux membres : Elles sont en nette augmentation à 25 485€ en 2019 contre 13 821€ pour 2018. Nous remercions de nouveau Jean-Claude Mathé et son épouse pour l'efficacité et la disponibilité dont ils ont fait preuve tout au long de ces 10 dernières années, et leur successeur Frédéric LEFIEF qui a repris les affaires en main.

Les cotisations : Nous remercions nos adhérents, car les départements se sont acquittés, majoritairement, de leurs cotisations avec ponctualité. Le montant est resté inchangé soit 35€ pour les Lieutenants de Louveterie actifs. Nous rappelons que les membres honoraires sont exonérés de cette cotisation.

L'activité de l'association : Afin de permettre une meilleure lisibilité des comptes de notre association, nous vous joignons, sous forme d'un graphique en pourcentage, la répartition de nos ressources et de nos charges dans le rapport financier détaillé.

Dans la perspective du budget 2020, on peut déjà envisager pour l'exercice à venir :

- Une activité très importante de la boutique, suite aux dernières nominations.
- Une baisse des charges de déplacement, liée principalement à la réduction des conseils d'administration, durant le confinement, et à l'annulation du Game Fair.

Des pistes de réflexions sont menées en vue d'une réduction des charges, et en particulier celles liées au poste communication. Dans la perspective de réduire les envois papiers de la lettre de la Louveterie en privilégiant des envois électroniques, une économie importante pourrait être réalisée. En effet, l'envoi d'une lettre représente en moyenne un coût de 4 000 Euros par voie postale, et seulement 500 Euros par voie électronique.

Le montant de la cotisation Nationale, est maintenu à 35 Euros.

Approbation des Résolutions :

Le Président Alain BRISARD fait procéder au vote des résolutions :

A l'unanimité, l'Assemblée donne quitus au Conseil d'Administration et à son Président pour effectuer les opérations financières qu'ils jugeraient nécessaires pour le bon fonctionnement de l'association.

- Elle approuve à l'unanimité le rapport moral présenté par le Président Bernard COLLIN, Président sur l'exercice 2019
- Elle approuve à l'unanimité le rapport financier présenté par Alain BRISARD, Trésorier national sur l'exercice 2019
- Elle approuve à l'unanimité la situation de la trésorerie actuelle, présentée par Emile SAMAT, Trésorier depuis le début de l'exercice 2020
- Elle approuve à l'unanimité le maintien de la cotisation annuelle à 35€

L'avenir de notre association



Au cours de ces 9 derniers mois, le président a pris le temps d'écouter les observations et les suggestions de chacun, il a ressenti chez les Lieutenants de Louveterie un légitime sentiment d'insécurité et d'inquiétude.

Les actions qui seront menées lors des prochains mois auront pour objectif de replacer notre association et la Louveterie au centre de leur mission. Notre association a pour vocation de représenter les Lieutenants de Louveterie de toutes tendances et de permettre aux représentants de toutes les régions de participer à sa gestion. Ce critère sera pris en considération pour la composition du bureau et la mise en place des commissions en fonction de la motivation et des compétences de chacun.

Notre association doit être attentive à vos préoccupations, elle doit prendre en compte tous les sujets qui relèvent de sa compétence et soutenir les déclinaisons régionales et dépar-

tementales qui la composent sans s'immiscer dans leur fonctionnement, lesquelles ont leur raison d'être et doivent agir à leur niveau pour les dysfonctionnements spécifiques. On ne peut pas tout attendre de l'association nationale.

Les Lieutenants de Louveterie sont ou ont été impliqués dans de nombreux plans d'action parmi lesquels on peut rappeler (plan national loup, plan national sanglier, peste porcine africaine, gale vulpine, tuberculose bovine, opérations cormoran, etc..).

Par conséquent, notre statut Reconnu d'Utilité Publique n'est pas usurpé et il a été au centre de nos préoccupations lors de la refonte des statuts.

Les textes législatifs et réglementaires complétés par les circulaires du ministère de la transition écologique et solidaire rappellent que les Lieutenants de Louveterie sont des **Collaborateurs indéniables du service public.**

La place de la Louveterie

Le président a rappelé que notre fonction d'auxiliaire bénévole de l'administration au service du public et de la faune sauvage a énormément évolué. Les missions qui nous sont confiées nécessitent des **moyens matériels et une disponibilité grandissante**, il ne faudrait cependant pas que ce bénévolat se transforme doucement en mécénat.

En effet, nous regrettons le manque de considération que certains accordent à notre fonction. Nous ne faisons pas allusion aux quelques exceptions qui ironisent sur nos missions et nos compétences, considérant que notre institution parasite leur hobby, mais à ceux qui sollicitent nos services dans des domaines de plus en plus contraignants, et près desquels l'octroi d'aides en équipement devient difficile.

Nous ne voulons en aucun cas être perçus comme un syndicat dont les seules actions seraient vindicatives, mais comme une force d'action et de proposition qui souhaite collaborer de façon constructive avec tous ses partenaires pour obtenir des avancées sur un certain nombre de dossiers qui sont au centre des préoccupations de la Louveterie.



Dossiers préoccupants :

1) le respect de la fonction

Il n'est pas acceptable que des membres dépositaires de l'autorité publique puissent subir des pressions sous forme de menaces comme cela est trop souvent le cas. Récemment encore, dans le département des Alpes maritimes, l'un de nos Lieutenants de Louveterie dans l'exercice de ses fonctions, a été victime d'outrage, de violence avec coups et blessures et menaces de mort. Nous suivrons le dénouement de cette affaire pour laquelle nous avons demandé à avoir connaissance du dossier, et dans laquelle notre conseil d'administration envisage se porter partie civile pour propagation d'informations mensongères visant à ternir l'action des membres d'une association reconnue d'utilité publique.

Dans d'autres départements des préfets nous ont demandé que soient retirées les coordonnées des louvetiers de notre site, ces derniers étant victimes de menaces.

Nous souhaitons que notre administration de tutelle soutienne ses agents de façon plus active en engageant elle-même des poursuites envers les protagonistes, en apportant un soutien juridique aux victimes ; en demandant que les condamnations soient à la hauteur des délits et qu'elles ne se limitent plus à de simples rappels à la loi.

2) L'harmonisation dans l'interprétation et l'application des textes et des circulaires qui régissent notre fonction

Nous souhaitons que l'interprétation des circulaires qui traitent des manières d'opérer ou de l'utilisation des moyens matériels et techniques à mettre en œuvre, ne puisse varier d'un département à un autre en fonction de la sensibilité des décideurs locaux ou des pressions qu'ils subissent.

3) Replacer le Lieutenant de Louveterie au centre de la fonction pour laquelle il a postulé

Lors de leur nomination il a été demandé aux Lieutenants de Louveterie de s'engager à entretenir des chiens réservés à leur activité, ce qui pour certains a été une source de motivation.

Nous ne comprenons pas que des textes puissent être utilisés en vue de

réduire ces modes d'intervention. Sous certaines pressions des arrêtés sont pris pour permettre d'effectuer des chasses particulières, qui s'ajoutent aux ouvertures anticipées, afin de court-circuiter l'action des Lieutenants de Louveterie.

Ces chasses sont effectuées avec des chiens non créancés dont on connaît les dommages qu'ils causent à la petite faune dans des périodes où elle est particulièrement vulnérable, reléguant ainsi les Lieutenants de Louveterie à effectuer les basses besognes. D'autres imposent le tir de nuit dont on ne conteste pas l'efficacité en matière de prélèvements, mais dont la mise œuvre est vivement contestable en matière de sécurité dans certains contextes géographiques et dont l'impact sur la réduction des dégâts reste à démontrer.

Nous rappelons qu'une grande majorité des Lieutenants de Louveterie sont encore en activité et qu'ils ne sont pas taillables et corvéables à merci de jour comme de nuit.

Nos techniques d'interventions doivent être adaptées et transparentes, il faut laisser aux Lieutenants de Louveterie la possibilité de mettre en place celles qui leur semblent les mieux appropriées en privilégiant la sécurité, en fonction des situations, des espèces concernées, du contexte géographique et des habitudes locales.

4) La déduction fiscale de certains frais engagés

Cette question a été soulevée par l'un de nos collègues, et comme le président l'a rappelé précédemment notre fonction a beaucoup évolué. Elle nécessite un investissement de plus en plus coûteux, engendré par la multiplication des déplacements. Il serait donc souhaitable que les Lieutenants de Louveterie membres d'une association Reconnue d'Utilité Publique, puissent bénéficier d'un statut permettant la déductibilité fiscale pour les frais générés par leurs actions dont ils font cadeau à l'état, sans que cela soit laissé à l'appréciation des fonctionnaires de l'administration fiscale.

5) le référendum d'initiatives partagé (RIP)

Les Lieutenants de Louveterie sont aussi des chasseurs et la plupart ont postulé à cette fonction, animés par

une passion commune celle du chien. Il faut savoir que si ce projet ébranle le monde de la chasse, il ne sera pas sans conséquences pour la Louveterie qui verrait certaines techniques d'intervention disparaître de sa boîte à outil.

Comme le précise l'article L421 du code de l'environnement, les Lieutenants de Louveterie se sont engagés à entretenir des chiens, et quand ils ne sont pas eux-mêmes à la tête d'un équipage de vénerie sous terre, ils sont à la tête d'un vautre ou possèdent un équipage de petite vénerie, c'est donc légitimement qu'ils se sentent concernés par ce referendum d'initiative partagé.

Les initiateurs de ce referendum, qui s'appuient sur une loi en faveur du bien être animal, ont habilement intégré dans un même texte de façon caricaturale un amalgame d'activités et de traditions qui sont sans lien commun, en vue d'obtenir une adhésion massive des parlementaires.

Beaucoup de nos collègues, membres du conseil d'administration, dont il faut saluer le courage, se sont déjà investis dans la lutte contre ce referendum tant il nous concerne.

Il nous faudra être vigilants et solidaires car nos détracteurs, appuyés en cela par une frénésie médiatique (nous en avons déjà fait les frais pour le loup) dont le poids des mots et le choc des photos ne constituent ni un gage d'objectivité ni un gage de sérénité, procèdent à un travail de sape en menant d'autres actions parallèles, comme la demande d'interdiction de toute forme de chasse ou de destruction le weekend, la réduction des espaces géographiques d'interventions, et plus récemment sous forme d'un sondage organisé par « le point » l'interdiction de la chasse en France, caressant ainsi l'espoir d'avoir l'appui du grand public pour faire disparaître petit à petit de notre culture certaines de nos traditions.

Si de telles actions devaient aboutir, la Louveterie verrait certaines de ses techniques d'intervention disparaître de ses champs d'action et sa raison d'être remise en cause.

En conclusion

Il devient donc urgent et indispensable que l'on remplace le bénévolat et

les Lieutenants de Louveterie au centre de la fonction pour laquelle ils ont été nommés, qu'on leur donne les moyens réglementaires et matériels pour leur permettre de mener à bien les missions qui leur sont confiées.

Ce sont des dossiers sur lesquels votre Président et le conseil d'administration ont l'intention de travailler avec nos différents partenaires et sur lesquels nous souhaitons obtenir des avancées.

Notre cohésion nationale permettra de faire aboutir nos projets et ainsi nous continuerons à faire perpétuer cette belle institution qu'est la Louveterie dont l'association fêtera ses 100 ans l'an prochain.

Questions diverses :

- **Guy Sapin** Président du Rhône, a pris la parole afin de soumettre à l'assemblée, une question écrite du Président de la Région AURA, M.METTON, au sujet de la représentativité de sa Région au sein du conseil d'administration, pour laquelle il souhaiterait avoir un administrateur supplémentaire.

Le Président, a répondu de manière claire et directe que cette question serait portée à l'étude du conseil d'administration très prochainement, et que si elle recevait l'approbation de ce dernier elle serait soumise au vote de la prochaine assemblée générale.

- **Jean Philippe DETHOOR**, Président de la Meuse, a interpellé le Président sur la question du défraiement des frais kilométriques, lors des interventions des Lieutenants de Louveterie.

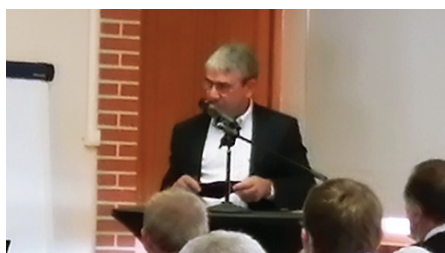
Réponse du Président et de Mr Bourbon, représentant le « Ministère de la transition écologique et solidaire ». L'affaire n'est pas uniformément traitée par les services fiscaux et chaque centre, interprète à sa manière la réglementation en la matière. Pour l'heure, ce qui est légitime, c'est la déduction fiscale, via l'abandon de produits au bénéfice d'une association Reconnue d'Utilité Publique, réalisée par les bénévoles de l'association. Mais cela reste cantonné aux seuls frais liés au fonctionnement de l'association, donc hors missions. La question sera donc portée à la réflexion du conseil d'administration et de Bercy.

Intervention des personnalités

- **Monsieur Benoit BOURBON**, du ministère de la transition écologique annonce qu'à la suite de la demande du Président National, le « Ministère de la transition écologique et solidaire » va verser une subvention de 100 000 euros à l'Association Nationale. Cette dernière redistribuera ce montant, aux associations départementales, afin de pourvoir à l'équipement des Lieutenants de Louveterie. Il a aussi rappelé, les droits des Louveteriers en matière de protection juridique, et assure que le « Ministère de la transition écologique et solidaire » veillera aux respects de ceux-ci. Le rapport CARDOUX, relatif à la gestion des dégâts de grand gibier, tente d'apporter des solutions en assurant un équilibre agro-sylvocynégétique. Les possibilités proposées sont nombreuses pour tenter d'enrayer le montant des dégâts, mais il n'y a pas de solution unique et elles doivent être étudiées au cas par cas.



- **Monsieur Florent LEPRETRE**, représentant de la FNSEA, évoque « l'agribashing » et l'éloignement des décideurs des réalités du terrain. Il salue l'abnégation des Lieutenants de Louveterie dans l'exercice de leur fonction et le soutien affiché de la FNSEA à leur égard. Il souligne que le dossier Loup représente une dépense faramineuse et que les politiques mises en place, deviennent insoutenables pour les éleveurs.



- **Monsieur Fabien CHAUDRE**, représentant de l'Office Française de la Biodiversité nous apprend qu'un

texte législatif est en cours d'écriture, il devrait permettre aux Louveteriers de déplacer les carcasses des loups abattus lors des tirs de régulation. Chaque sous direction, décidera par département de l'application de ce texte. La Direction Générale de l'OFB, souhaite poursuivre la convention qui liait l'Association Nationale et l'Office. La question des nouvelles missions de l'établissement a été évoquée, et leur devenir envers la Police de la chasse, reste en suspens, car il risque d'être rapidement dilué dans les autres missions de Police de l'environnement. A voir dans le temps, qu'elles seront les priorités de ce domaine.



- **Monsieur Frédéric HERBET** Représentant des équipages de vénerie sous terre et de la « grande meute » a souligné la nécessité qu'il y avait à rester uni face aux attaques perpétuées contre l'utilisation du chien pour la chasse. Le projet de Référendum d'initiative partagée en est la preuve évidente, dont l'issue serait lourde de conséquence pour la Louveterie.



- **Monsieur Noël SENE**, adjoint à la mairie de Lamotte-Beuvron, présente sa commune et nous remercie de lui faire l'honneur d'organiser notre AG sur son territoire.

Mises à l'honneur

En fin de séance le Président a tenu à manifester notre reconnaissance envers ceux qui pendant de nombreuses années ont consacré de leur temps précieux par leur contribution et leur dévouement au service de notre association.

Le conseil d'administration a spécialement fait réaliser une médaille à l'effigie de la Louveterie pour rendre hommage à ceux qui se sont dépensés sans compter au service de notre association, elle a été décernée cette année pour la première fois. Les récipiendaires ont été successivement :

- Bernard COLLIN Président National de 2009 à 2019 ;



- Jean Luc BRIFFAUT, secrétaire National de 2010 à 2019 ;



- Jean Claude MATHE, responsable Boutique de 2010 à 2020.



Une reconnaissance envers les travailleurs de l'ombre

D'autres médailles furent remises, afin de témoigner aux bénéficiaires la reconnaissance de l'Association Nationale, pour le travail qu'ils ont accompli dans l'ombre et en particulier à :

- Claudine MATHE épouse de Jean-Claude, pour la tenue de la Boutique ;



- Jérôme pour l'aide apportée aux Assemblées Générale.



À 13H40, l'assemblée générale ordinaire est levée et déclarée clôturée par le Président.



RAPPORT FINANCIER

Alain Brisard a présenté et procédé à l'analyse des comptes de l'exercice comptable 2019

M. BRISARD Alain Trésorier 2019

Le résultat de l'exercice :

Le résultat de l'exercice 2019 fait ressortir un excédent de 10 266€. Cet excédent provient d'une diminution des charges due au report sur 2020 de nos conseils et nos réunions de bureau suite aux perturbations survenues dans les transports fin 2019. Il faut ajouter à cela une augmentation considérable du chiffre d'affaires de la boutique due au renouvellement des lieutenants de louveterie

La trésorerie :

La trésorerie courante est saine. Notre résultat bénéficiaire, ainsi a permis de maintenir nos disponibilités financières pour l'exercice 2019 à 241 073€. Ce montant est inférieur à celui de 2018 qui était de 253 254€. En effet nous avons dû reconstituer nos stocks dans la perspective des renouvellements, lesquels sont passés de 30 462€ à 52 20p€

Le Bilan					
Actif	2018	2019	Passif	2018	2019
Actif immobilisé			Fonds propres	276 434	283 554
Stocks	30 462	52 909	Résultat	7 120	10 266
Autres créances			<u>Total des fonds associatifs</u>	<u>283 554</u>	<u>293 82</u>
Placements	57 999	57 724	Dettes	162	162
Trésorerie	195 255	183 348			
	283 716	293 982		283 716	293 982

Les ventes aux membres :

Elles sont en nette augmentation 25 485€ en 2019 contre 13 821€ pour 2018. Nous remercions de nouveau Jean-Claude Mathé et son épouse pour leur efficacité et leur grande disponibilité.

Les cotisations :

Nous remercions nos adhérents, car la majorité des départements se sont acquittés de leur cotisation avec ponctualité, le montant est resté inchangé soit 35€ pour les lieutenants de Louveterie actifs. Nous rappelons que les membres honoraires sont exonérés de cette cotisation.

L'activité de l'association :

Afin de permettre une meilleure lisibilité des comptes de notre association, nous vous joignons, sous forme d'un graphique en pourcentage, l'origine de nos ressources et la répartition de nos charges.

Nous rappelons à nos adhérents qui ne sont pas à jour de leur cotisation 2020 que leur participation sera bien venue

ADOPTION DES RESOLUTIONS

QUATRE résolutions ont été soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Résolution n° 1 : Adoption des comptes 2019

Résolution n° 2 : Adoption du budget 2020

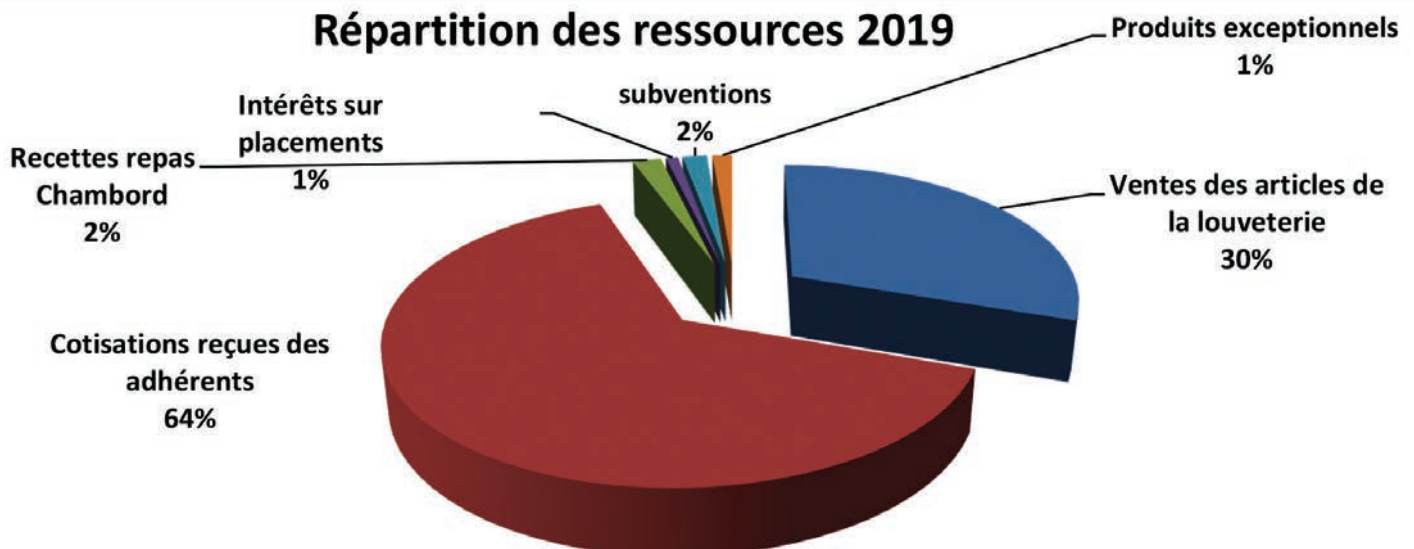
Résolution n° 3 : Maintien de la cotisation à 35€

Résolution n° 4 : Donner quitus au conseil d'administration et à son président pour effectuer les opérations financières qu'ils jugeraient nécessaires pour le bon fonctionnement de l'association.

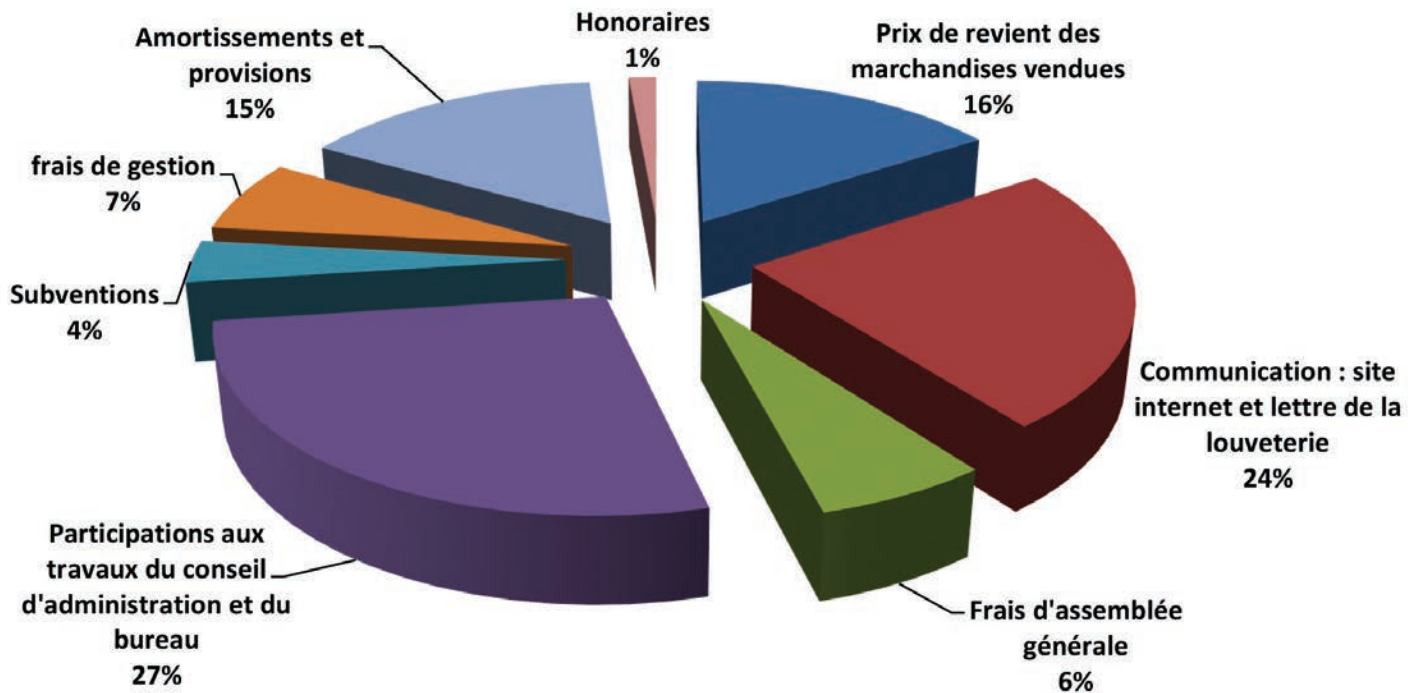
Toutes les résolutions qui ont été présentées à l'Assemblée Générale, ont été adoptées favorablement à l'unanimité.

Le Compte de résultat			
	2018	2019	Prévisionnel 2020
Produits			
Cotisations des membres	54 264	53 858	54 000
Ventes aux membres	13 821	25 485	30 000
Repas assemblée générale	1 890	1 585	1 500
Subvention et produits divers	792	1 356	700
	70 767	82 287	86 200
Charges			
Fournitures consommables	107	339	500
Achats de marchandises	10 080	11 631	23 500
Location siège social	480	480	480
Sous-traitance	15 424	14 649	15 500
Assurances	231	242	250
Frais d'AG et repas	4 762	4 637	5 430
Intermédiaires et Honoraires	6 274	1 033	3 500
Publicité et publications	1 032	1 027	1 050
Fleurs obsèques			
Déplacements	15 528	19 885	22 000
Frais postaux	6 797	5 179	5 500
Frais bancaires	172	168	140
Charges diverses	0	0	250
Dotat aux amort et provisions	0	11 268	4 500
Subventions accordées	3 100	2 805	3 790
	63 987	73 343	86 390
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	6 780	8 941	-190
Produits financiers			
autres intérêts	673	673	750
Produits nets sur cession VMP			
Charges financières			
Charges nettes sur cession VMP	170	274	300
RÉSULTAT FINANCIER	503	399	350
Produits exceptionnels			
Sur opération de gestion		1 088	
Reprises et transferts de charges			
Charges exceptionnelles			
Charges sur opération de gestion			
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		1 088	160
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	162	162	160
RÉSULTAT NET	7 120	10 266	0

Répartition des ressources 2019



Répartition des charges 2019



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION NATIONALE du 28 Octobre 2020 des Lieutenants de Louveterie de France

Les membres du conseil d'administration de l'Association Nationale des Lieutenants de Louveterie de France, régulièrement convoqués, se sont réunis, le mercredi 28 Octobre 2020, à la maison de la chasse et de la Nature, 60 rue des Archives 75003 PARIS.

1) Examen de la demande du Président de la Région AURA, sollicitant par la voix de son vice-Président, Guy SAPIN, la possibilité d'obtenir un administrateur de plus pour sa région.

Le Président a rappelé les échanges qui ont eu lieu entre le Cabinet CORNILLER, le ministère et le président Bernard COLLIN lors de la révision des statuts :

En tant qu'association nationale représentant des fonctionnaires bénévoles au service de l'état, souhaitant bénéficier d'un statut reconnu d'utilité publique, il était fort conseillé de prendre appui sur le découpage des unités administratives territoriales existantes pour déterminer la représentativité nationale des membres au sein de notre conseil.

Cette proposition avait été retenue en s'appuyant sur une base représentative d'un administrateur par an-

ciennes régions sans pouvoir excéder 24 membres. La proposition d'une telle répartition a été votée à l'unanimité par le conseil d'administration et l'assemblée générale de juin 2018. Une remise en cause de ces dispositions reste toujours possible, mais elle nous amènerait inévitablement à entamer une nouvelle révision de nos statuts.

En effet, dans tous les cas de figure, une telle réflexion ne pourrait s'engager que dans un contexte général, pour toutes les régions concernées, et non dans le seul but de bénéficier à une seule.

Pour rappel, la dernière révision de nos statuts, a coûté 38 000 euros et a demandé 4 ans d'instruction, avant d'être validée par le Conseil d'Etat. Les statuts ainsi que la représentativité de ses membres, ont été validés à l'unanimité par le conseil d'admini-

nistration et par l'unanimité des membres présents lors de l'assemblée générale de 2018. De plus, la reconnaissance d'utilité publique, qui vient de nous être reconduite et dont le processus est complexe pourrait ainsi se trouver de nouveau remise en cause.

Par ailleurs, la récente création d'Associations de Lieutenants de Louveterie au sein des DOMTOM nous laisse penser que nous serons légitimement amenés à leur réserver un poste au sein de notre conseil d'administration.

Toute reconsidération de cette représentativité déboucherait sur une augmentation significative du nombre des administrateurs dont l'indemnisation des déplacements deviendrait financièrement chronophage, or nul ne souhaite faire appel à une augmentation des cotisations pour pouvoir y faire face.

Le Président, rappelle que M. METTON, a particulièrement insisté pour que cette question soit débattue lors de notre conseil d'administration, afin que l'on puisse statuer sur sa demande.

Après avoir écouté toutes les observations, il a demandé aux membres du conseil de se prononcer par un vote à bulletin secret en répondant aux trois questions suivantes :

1° Question : Pensez vous qu'il est légitime de réserver un poste d'administrateur pour le lieutenant de louveterie administrateurs des DOMTOM ?

17 administrateurs ont répondu favorablement et 2 défavorablement et 1 abstention.

2° Question : Pensez-vous que dans ce contexte nous puissions accéder à la demande de Monsieur METTON ?

3 administrateurs se sont prononcés favorablement, et 15 administrateurs se sont prononcés défavorablement et 2 abstentions.

3° Question : Pensez-vous qu'il faille envisager une révision des statuts pour pouvoir répondre à la demande de Monsieur M. METTON ?

2 administrateurs ont répondu favorablement et 18 administrateurs ont répondu défavorablement.

Elections :

Rappel des statuts :

Le bureau doit comprendre au minimum 4 membres : un Président, un Vice Président, un Trésorier et un Secrétaire.

Le nombre des membres ne pouvant excéder 1/3 des administrateurs le bureau ne saurait donc excéder 7 membres.

Ces élections avaient deux objectifs :

- 1) Compléter le bureau qui a été déclaré en préfecture à la suite des élections de janvier

- 2) Mettre en place des commissions en vue de permettre le fonctionnement d'un bureau élargi.

Le président a souhaité détenir sa légitimité du nouveau conseil d'administration issu des urnes le 19 septembre 2020, de ce fait il a demandé aux administrateurs de se prononcer sur sa reconduction aux

fonctions qu'il occupe, ce en quoi il a aussitôt été suivi par le reste du bureau dont les noms et les rôles étaient clairement précisés sur les Bulletins.

Les 4 anciens membres ont été reconduits à l'unanimité dans leurs fonctions au bureau il s'agit :

- **Alain BRISARD : Président**

- **Michel LE NORMAND : Vice-Président**

- **Emile SAMAT : Responsable national de la commission loup et trésorier adjoint**

- **Alain LEBECQ : Commission techniques d'interventions et préservation du chien.**

3 postes restaient donc à pourvoir pour le bureau, un secrétaire, un trésorier et un gérant des activités de la boutique :

- **Poste de secrétaire 2 candidats s'étaient manifestés :** Julien NICOLAS 16 voix élu / André LALVEE 3 voix / abstention 1 voix.

- **Poste de trésorier chargé de la gestion financière 1 seul candidat s'était manifesté :** Olivier BOUGETTE élu à l'unanimité.

- **Poste pour «Gestion des activités de la boutique» 1 seul Candidat s'était manifesté :** Frédéric LEFIEF élu à l'unanimité.

Parallèlement il a été procédé au vote pour la mise en place de structures qui seraient associées dans le cadre d'un fonctionnement en bureau élargi :

- **Poste « Gestion administrative » adjoint au secrétariat 2 candidats s'étaient manifestés :** André LALVEE 16 voix élu / Julien NICOLAS 3 voix / abstention 1 voix.

- **Poste « Commission informatique » 1 seul candidat :** Eric MONTAGNER élu à l'unanimité.

- **Poste « Commission loup » 2 candidats se sont manifestés pour 2 postes :** Emile SAMAT Responsable élu à l'unanimité / Stéphane VOJINOVITCH Adjoint élu à l'unanimité.

- **Poste « Relations avec la société de Vénérie » 2 candidats se sont manifestés pour 2 postes :** Gérard COURCIER Responsable élu à l'unanimité /

André PIOC Adjoint élu à l'unanimité.

Après en avoir échangé entre nous et si personne n'y voit d'objection nous pensons qu'il aurait été judicieux comme dans les autres commissions de proposer un adjoint à Alain LEBECQ en la personne de Jean Jacques LAVIGNE pour le seconder à la commission « Techniques d'intervention et préservation du chien » Il ne s'agit que d'une **PROPOSITION SOUMISE A VOTRE APPRECIATION.**

2) Subvention équipement :

Lors de notre dernière Assemblée Générale nationale, le représentant du ministère, nous a fait part de l'octroi d'une subvention de 100 000 euros, en vue de participer à l'équipement des lieutenants de louveterie. Le Président Alain BRISARD, a adressé le 22 septembre 2020 un dossier en recommandé avec accusé réception, en vue du déblocage des fonds dont il est toujours en attente.

Le coût d'équipement, d'un Lieutenant de Louveterie s'élève à la hauteur de 397 euros, pour une tenue de base + 50 euros de Médaille, soit un total d'environ 450 euros.

Compte tenu du bon état de santé, de la trésorerie de l'Association Nationale, le Président, Alain BRISARD, a proposé de compléter la subvention du ministère par un 75 000 euros sur nos fonds propres dès réception du virement.

Nous sommes un peu plus de 1700 Louvetiers (1712), cela permettrait d'allouer environ, la somme de 100 euros par Louvetier. La somme serait directement versée aux associations départementales, au prorata des cotisations qu'elles auront versées en 2020.

Les associations devront ensuite justifier que ces sommes ont bien été utilisées pour ce à quoi elles étaient destinées.

La proposition qui a été soumise à l'ensemble des membres du conseil d'administration, est validée à l'unanimité.

3) Sollicitation des Parlementaires en faveur de la Louveterie :

Olivier BOUGETTE nous a fait part de son rapprochement auprès d'A.PEREA (Député de l'AUDE), en vue de lui ex-

poser la nécessité de faire évoluer notre statut, notamment sur la question de la prise en charge de nos frais de missions.

La question a été relayée également auprès du Président du SENAT, Gérard LARCHER.

Dans cet esprit, il paraît nécessaire que nous puissions nous rapprocher de certains parlementaires pour creuser cette question, et faire entendre notre voix.

Pour rappel, en 2019, un député d'AURA, avait commencé à travailler sur le sujet, afin de préparer une question au gouvernement.

Une commission au sein de notre association sous le contrôle d'Olivier BOUGETTE sera chargée de préparer ce dossier.

4) Fiscalité :

Lors de nos échanges à Lamotte-Beuvron, la question de la fiscalité relative aux frais de déplacement des Lieutenants de Louveterie a été abordée.

Deux cas sont bien distincts :

1) Les frais engagés dans la vie associative des diverses déclinaisons de la Louveterie (National/Régional/Départemental).

2) Les frais occasionnés lors de l'exécution des différentes missions ordonnées par l'administration.

Dans l'absolu, 3 modalités fiscales de prise en charge de frais existent : la déduction, la réduction ou le crédit d'impôt.

Dans certains départements, les services fiscaux, acceptent l'abandon de produits au bénéfice de l'Association de la part des Louvetiers, même si en substance, cette possibilité ne devrait intervenir que dans la cadre de l'Association Nationale, seule reconnue d'Utilité Publique.

Dans certains contextes et pour certaines espèces (Loups / Cormorans / Lynx / Sangliers PPA), l'état prend à sa charge les frais de déplacement, en procédant aux remboursements de ceux-ci, auprès des Louvetiers intervenants.

Le conseil, doit prendre le temps d'étudier cette question fiscale, qui reste juridiquement assez pointue dont l'interprétation est traitée de manière différente, suivant les départements.

Le concours d'un conseiller juridique et fiscal nous paraît incontournable.

5) Techniques d'interventions :

La commission technique « intervention et chiens courants », aura pour objet de rassembler les différentes techniques et méthodes opérationnelles utilisés par la Louveterie, afin de faciliter les échanges au sein des départements et de mettre en place un protocole entre les louvetiers et l'administration qui permettrait une adaptation appropriée aux différentes situations.

6) Questions diverses :

Certains autres dossiers, au demeurant assez complexes, seront prochainement mis à l'étude du Conseil d'administration :

- l'utilisation du Gyrophare Bleu lors des interventions ;
- le devenir de la Police de la chasse, suite au désengagement de l'OFB et les conséquences pour la louveterie ;
- la recherche de subventions ;
- la mise en place d'un groupe de travail, en vue du centenaire de l'Association Nationale ;
- la question de la Protection juridique de l'Association Nationale, et son éventuelle affiliation à un contrat de ce type.

Le Président BRISARD, est revenu également sur la procédure judiciaire engagée par l'un de nos confrères, des Alpes Maritimes, victime d'outrage, d'injures et menaces de mort de la part d'un membre de la communauté des gens du voyage.

L'affaire devrait être jugée, le 07/01/2021 par le Tribunal Correctionnel de Nice.

L'association Nationale ne pourra se porter partie civile, que si l'association départementale et la DDT des Alpes Maritimes s'engagent elles mêmes dans cette procédure. C'est

pourquoi il est important de savoir que notre statut particulier nous permet de bénéficier de la protection juridique des fonctionnaires.

Durant l'épisode sanitaire actuel, lié à la crise du COVID, la question de la participation de chasseurs, lors de l'exécution de mesures administratives se posent. A cette heure, aucune consigne claire émanant de notre autorité de tutelle nous a été transmise.

Emile SAMAT fait état des comptes de l'Association, à la date du conseil d'administration.

Frédéric LEFIEF, nous présente une veste de traque, spécialement adapté par BALSAN pour nos missions. Elle devrait normalement figurer au prochain catalogue d'équipement.

J. NICOLAS, administrateur « Rhône-Alpes a demandé » a demandé si l'accueil de membres permanents autres que les administrateurs était possible au sein des commissions. La réponse a été unanimement négative, cependant en fonction des dossiers traités, sur proposition du conseil d'administration des « membres invités », peuvent être associés à certains travaux.

7) Mise à l'honneur :

Par vote à bulletin secret le Titre de Président d'honneur a été conféré à Bernard COLLIN Président sortant de notre association. Sur 20 suffrages exprimés la proposition a recueilli 19 avis favorables et un avis défavorable.

Thomas GIANELLI qui n'a pu se rendre à notre assemblée générale, atteint par la limite d'âge, quittera prochainement le conseil lors de son 75ème anniversaire.

Les membres du CA lui ont témoigné leur reconnaissance, et le Président National, lui a remis, au nom de l'Association Nationale la médaille d'argent de la Louveterie réservée aux administrateurs.

Thomas, a œuvré durant plus de trente ans au sein de la Louveterie, il a été vice président de l'association nationale et en mérite tous les honneurs.

Julien NICOLAS ●
Secrétaire

SITE : INTERVENTION DE LA LOUVETERIE

La Louveterie crée voilà plus de 1200 ans doit vivre avec son époque.

Je crois que si nous sommes encore là aujourd'hui, c'est que nos prédécesseurs ont su s'adapter à toutes les modifications sociétales.

Il est donc de notre devoir de devenir aujourd'hui des Louvetiers des temps nouveaux, évidemment, pas des robots, mais des hommes de terrain capables de s'adapter aux nouvelles technologies comme on doit s'adapter aux nouvelles techniques sur le terrain.

Pour cela nous avons mis à votre disposition un site pour vos Missions. Nous espérons que vous utiliserez cet outil avec plaisir, quand vous aurez apprivoisé toutes les fonctions, et renseigné le site de vos données locales. Vous ne pourrez plus vous en passer et il y a de nombreux intérêt à l'utiliser.

Tout d'abord, pour nous les Louvetiers de terrain notre devoir nous impose :

1) Prévoir les missions et en informer les autorités de votre territoire. Personne ne pourra contester votre action, votre statut de Louvetier, en cas d'accident ou de problématiques diverses.

2) Rapport de mission : une fois votre prévision remplie vous pourrez ensuite passer directement à la fiche d'intervention. Votre fiche est préalablement rempli par les premières données, ils ne vous restent plus qu'à remplir les résultats, si il y a des animaux prélevés ne pas oublier de les attribuer par commune : important pour le suivi des statistiques.

Cela permettra à votre association et/ou au responsable administratif le suivi de votre équipe au jour le jour, vous pourrez intervenir sur leurs fiches pour vos membres en cas de besoin. Vous pourrez y intégrer toutes les données qui correspondent à votre territoire et évidemment sortir les statistiques en fin de saison mais aussi à tout moment. Ce sont des rapports que vous pouvez utiliser pour des demandes de subventions, par exemple,

pour donner des informations à la DDTM, à vos mairies....

Pour les DDTM, pour ceux qui le souhaitent, nous allons donner un accès spécial DDT- DDTM, ils pourront travailler avec vous pour faire vivre le site et vous aider. Suite aux demandes de présidents départementaux, nous avons étudié la possibilité de mettre en place une fiche de suivi Loup tel que fourni par la DREAL.

Cette fiche pourra permettre de suivre en temps réel toutes les statistiques Loup par le Préfet Coordinateur, DREAL, DDTM et les Louvetiers.

Évidemment chaque modification du site demande un coût plus ou moins important suivant les demandes de modification. Vous pouvez aussi intégrer des modules spécifiques à vos territoires (par exemple mise en place d'AP automatisé).

Il faut que vous voyiez cela comme un outil commun à nous tous et même si parfois il faut s'adapter à l'outil.

Utilisez peut-être des astuces pour l'adapter à votre région n'hésitez pas à me contacter pour solutionner les éventuels problèmes et trouver avec vous des solutions pour pouvoir l'améliorer.

Vous pouvez me contacter à l'adresse suivante :
siteinfolouveterie@gmail.com

Cher présidents départementaux, vous pouvez désigner un responsable informatique dans votre département qui pourra gérer le site avec vous.

Merci à tous d'avoir pris le temps et fait l'effort d'utiliser ce nouveau site, qui vous verrez, deviendra indispensable dans l'avenir.

Je suis pour vous servir, Un Louvetier, comme vous, motivé par l'envie d'apporter ma contribution à notre belle fonction qui est au service de la population.

Eric MONTAGNER
Responsable Informatique
06 08 61 78 71

*Médaille
d'Honneur des
Lieutenants
de Louveterie*



Le mercredi 28 octobre, à l'issue du conseil d'administration. Le Président Alain Brisard a remis la médaille d'honneur des lieutenants de louveterie de France à **Thomas Gianelli** président régional de la Corse atteint par la limite d'âge.

Thomas Gianelli nommé lieutenant de louveterie en 1990 a été élu à la présidence de sa région en 2006 et a occupé le poste de vice-président de l'association des lieutenants de louveterie de France en 2014.

Nous tenons à le remercier pour sa présence fidèle à nos conseils d'administration et pour son souci de préserver l'unité de la louveterie dans toutes ses composantes.

Merci pour ton amitié.



Monsieur Yvon ALISE s'est éteint après avoir lutté courageusement contre un mal cruel qui l'a finalement arraché trop tôt aux siens et à tous ses collègues. Nommé à la fonction de

Lieutenant de Louveterie en 2010, à la suite d'une brillante carrière dans la Police nationale, Le capitaine ALISE s'est particulièrement distingué dans l'exécution de ses nouvelles missions par son attachement aux interventions de service public, auxquelles il s'évertuait à vouer

un engagement permanent sans failles. Il était réputé pour être un homme de dialogue, courtois, respectueux et empreint de bienveillance.

Il exerçait ses missions de Louveterie dans une circonscription à mixité rurale et urbaine dans laquelle il avait à cœur de développer ses grandes qualités de médiateur, suscitant la gratitude et le respect de l'Administration ainsi que celle de tous ceux qui avaient recours à ses interventions. Ses prodigieuses qualités humaines, sa disponibilité sans faille - jusqu'au bout de ses forces - son autorité et sa maîtrise des responsabilités, lui ont valu de diriger avec expertise de nombreuses missions délicates en milieu urbain, sur autoroute ou sur zones

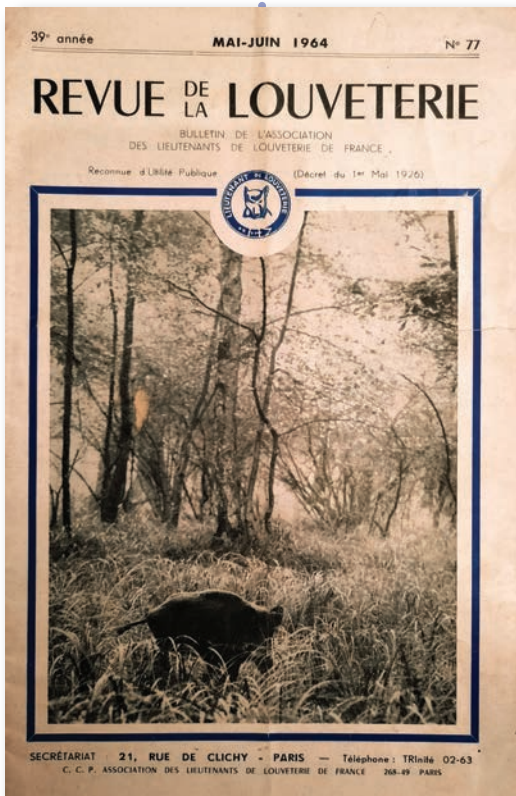
à haut risque sécuritaire.

Particulièrement apprécié par tous ses pairs et par son autorité de tutelle, pour laquelle il fut un collaborateur bénévole exemplaire, il laisse un vide irremplaçable dans l'équipe des Lieutenants de Louveterie du département.

Homme intègre et jovial, il assumait avec fierté son attachement aux valeurs véhiculées depuis des siècles par la Louveterie de France.

Une sonnerie de trompes en fin de cérémonie, sur le parvis de l'église de Sanrylès Vigy, a résonné comme un ultime hommage à ce grand serviteur de l'Etat. La Louveterie nationale présente à Barbara son épouse, ainsi qu'à toute sa famille, ses plus sincères condoléances.

REVUE DE LA LOUVETERIE DE MAI 1964



"Échos d'autrefois"

La chasse au sanglier à la fourchette en Espagne Une histoire du R. P. MABILLON - Chiens célèbres

(documentation recueillie par F. KLEIN-REBOUR)

Les Espagnols qui admirent beaucoup le courage, ont toujours été de grands amateurs de courses, ou de luttes, où l'homme se mesure avec des animaux sauvages.

Les courses de taureaux, dont ils se montrent si avides, ne sont par le fait que des sortes de chasses en champ clos.

Jadis ils agissaient avec les sangliers à peu près de la même façon qu'ils agissent de nos jours avec les taureaux.

On enferme dans une enceinte de toile, dont la fragile muraille allait se resserrant jusqu'à ce que l'animal fût amené dans un endroit découvert, où pénétraient d'agiles chasseurs montés sur des coursiers dociles.

Evidemment ces « sangléadors », mot que nous fabriquons, et qui fera peut-être tressaillir d'horreur les « aficionados », n'avaient pas ces beaux « habits de lumière », et aucun orchestre ne saluait leur entrée dans l'arène, mais ils étaient aussi courageux, sinon plus, que leurs successeurs les « toréadors », ou plutôt les « picadors », car ils combattaient à cheval.

Ces cavaliers étaient armés d'une sorte de lance garnie, en guise de fer, d'une petite fourche, n'ayant que deux dents contournées en dehors, de manière à ne pouvoir piquer.

Un cavalier allait au devant du sanglier, lui saisissait le boutoir avec cette fourchette, et s'efforçait de la maintenir cloué contre terre, jusqu'à ce que la hampe faite en bois de sapin, fut brisée, ou bien que l'animal furieux se fût dégagé de son étroite.

Dans ce dernier cas il importait au cavalier d'être lesté et adroit, car son salut dépendait de sa vitesse. L'homme et le cheval étaient menacés des défenses de l'animal.

S'il réussissait à s'échapper et à s'éloigner, un autre jouteur venait le remplacer, pour faire ensuite place à un troisième, etc. jusqu'à ce que l'animal tombât épuisé de fatigue et de fureur. Et sans doute le tuait-on à ce moment. La fourchette de la lance avait fait le même office que les banderilles et les capes dans les courses de taureau.

Cette lutte présentait un égal danger pour le cavalier et pour le cheval. On voyait souvent les sangliers éventrer les chevaux, et blesser cruellement ceux qui les montaient.

Dans ces courses il fallait toujours tourner vers la main gauche ; car autrement le bras droit n'aurait pu agir librement contre le sanglier. Il fallait aussi s'affermir solidement sur l'étrier gauche, et re-

Idees Cadeaux 2020

► Foulard femme

(68x68cm)



16€

► Sacoches cuir avec sangle



150€

► Vente de panneaux signalétiques routiers réglementaires

« Tir de régulation » sans support. Commande groupée de minimum 40 exemplaires, frais d'expédition à la charge du louveter.



A commander auprès de Frédéric LEFIEF (boutiquelouveterienational@gmail.com)

► Dague pliante 200€

► Couteau "Ehiers" de poche 30€

► Echarpe polaire avec tête de loup brodée 17€

► Porte clé 5€



lever en même temps la jambe droite pour qu'elle ne fût pas à la portée de l'animal.

Le roi Philippe II eut, dans un de ces jeux, la botte et l'étrivière coupées d'un coup de défense. L'empereur Maximilien, fut frappé au cou-de-pied par un sanglier, et se ressentit toute sa vie de cette blessure.

* *

Cette histoire a été racontée par le R.P. Mabillon.

« Au temps jadis, les frères Alerau et Thierry, possédaient en commun le Comté des Ardennes. Ils étaient fort dévôts à Saint-Hubert ; mais Jamenold, leur premier veneur, n'imitait pas leur louable piété.

Un jour qu'en l'absence de ses maîtres il conduisait une chasse, dont la première prise avait été promise au saint, on commença par attaquer un sanglier de 4 ans.

Au bout d'une heure l'animal, comme s'il eut voulu s'offrir aux coups et s'immoler lui-même, fit tête aux chiens, contre les murs de l'abbaye d'Audoïn, où un ordre de moines recevait les offrandes de Saint-Hubert, (que leurs cuisiniers dans certains cas devaient accommoder fort proprement).

Il fut bientôt coiffé par deux dogues et Jamenold lui enfonça son couteau de chasse au défaut de l'épaule gauche ; puis l'ingrat (le veneur) oubliant l'assistance qu'il avait reçue du Ciel, car la meute n'avait fait aucune perte, dit en s'adressant à ses compagnons : « Ma foi, il est trop beau pour Saint-Hubert, et le saint m'aidera à en prendre un autre... ».

A peine avait-il dit ces mots, que le sanglier se relève, decoud deux chiens, renverse un homme, et prend la fuite, laissant bien penauds chasseurs et chiens.

On se mit à la poursuite, mais après deux heures de fatigue, on tomba à bout de voie, et depuis oncques ne le revirent.

Ce fait fut considéré comme un miracle, mais l'on sait que souvent Saint-Hubert rendit la force de fuir, à une bête encore chaude ».

* *

L'histoire de la Vénerie a conservé les noms de quelques chiens illustres. C'est ainsi que « Souillard » chien de Louis XI se rendit célèbre par ses qualités. Il fut dit-on le père de la race des chiens dits « Baux » ou « Greffiers ».

Louis XII écrivit lui-même l'histoire de « Relais », qui eut la France entière pour théâtre de ses exploits. Ce fier animal, la terreur du gibier, était affranchi de la « couple ». Il marchait comme un général à la tête de tous les autres, leur montrant toujours la droite voie, et les y ramenait lorsqu'ils s'en étaient écartés.

Si la nuit dérobaient un cerf à ses recherches il couchait sur place, et se relevait avec le jour, frais, dispos, et prêt à repartir.

6



ASSOCIATION DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DE FRANCE

Reconnue d'utilité publique (Décret du 1^{er} mai 1926)

Date de la commande :

	Adresse :	Adresse de Livraison :	Adresse de facturation :
Département :			ASSOCIATION OU GROUPEMENT DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DU DEPARTEMENT
N° de téléphone :		
Nom et prénom :		
Adresse :		
Code postal - Ville :		

Insignes réglementaires et accessoires - Franco de port

ARTICLES	P.U.	Quantité	TOTAL
Insigne réglementaire ø 40 mm	50,00 €		
Porte insigne en cuir	4,00 €		
Insigne modèle réduit ø 23 mm	30,00 €		
Insigne pins de congrès ø 18 mm	25,00 €		
Insigne piqueur ø 30 mm	25,00 €		
Epingle cravate	28,00 €		
Ecussons (tissu) scratch	7,00 €		
Barette Lieutenant de Louveterie scratch	7,00 €		
Guide Lieutenant de Louveterie (édition 2011)	6,00 €		
Panneau magnétique rond ø 20 cm	20,00 €		
Autocollant pare-brise	3,00 €		
Timbre caoutchouc	20,00 €		
Cravate -nouveau modèle-	20,00 €		
Foulard femme - 68 cm x 68 cm	16,00 €		
Médaille d'honneur - diamètre 70 mm	70,00 €		
Porte-clés Lieutenant de Louveterie	5,00 €		
Sac à bottes	23,00 €		
Sacoche cuir avec poignée	180,00 €		
Sacoche cuir avec sangle	150,00 €		
Dagues pliantes (manche bois de cerf + avec insigne)	200,00 €		
Couteaux «Thiers» de poche	30,00 €		
Echarpe polaire bleue avec tête de loup brodée	17,00 €		
Lampe LED rechargeable 4 positions	152,00 €		
Gilet fluo HV spécial Lieutenant de Louveterie (L, XL ou XXL)	24,00 €		
Clé USB : Présentation en images de la Louveterie	10,00 €		
Clip support de lampe Led	25,00 €		
TOTAL A REGLER. une facture est établie pour toute commande supérieure à 100 €			

Date

Signature

du présent **BON DE COMMANDE**
(à envoyer à l'adresse ci-contre).

Chèque N°

Chèque à l'ordre de l'Association
des Lieutenants de Louveterie de France,
à adresser à :
Frédéric LEFIEF -
Les Desforges -
37220 BRIZAY
Tél. 02 47 95 29 65 - 06 08 85 17 53 -
boutiquelouveterienational@gmail.com

Association des Lieutenants de Louveterie de France

Reconnue d'utilité publique par décret du 1er Mai 1926

60, rue des Archives 75003 PARIS - C.C.P. PARIS 268-49P

Adresse administrative : 128 chemin des Blanchons 07530 AIZAC

VOS CONTACTS

MEMBRES DU BUREAU

Président Alain BRISARD	Le Gué de Lente 61250 ST NICOLAS DES BOIS	02 33 26 05 38 / 06 81 51 35 02 brisardalain@hotmail.fr
Vice-Président Michel LE NORMAND	20 rue de Crapin 60840 BREUIL LE SEC	06 08 25 07 71 le.normand.michel@outlook.fr
Secrétaire Julien NICOLAS	128 Chemin des Blanchons 07530 AIZAC	06 74 68 16 85 jl.nicolas@cnr.tm.fr
Trésorier Olivier BOUGETTE	290 Chemin des Chasseurs 34190 LAROQUE	04 67 73 85 76 / 06 84 35 88 88 o_bougette@hotmail.com
Membre Emile SAMAT	Villa l'Olivière 1083 chemin de la Barbarie 83270 ST CYR MER	04 94 26 11 37 / 06 88 90 52 11 emilesamat@gmail.com
Membre Alain LEBECQ	105 route de La Cigogne Chez Rullier 16300 BARRET	05 45 80 56 27 / 06 15 62 76 48 lebecqetassocies@wanadoo.fr
Membre Frédéric LEFIEF <i>Responsable de la boutique</i>	Les Desforges 37220 BRIZAY	02 47 95 29 65 / 06 08 85 17 53 boutiquelouveterienational@gmail.com

COMMISSIONS

Communication et gestion du site internet :

Eric MONTAGNER
1 Route de Mondonville
31700 CORNEBARRIEU
06 08 61 78 71
infositelouveterie@gmail.com

Relations avec la Société de Vènerie :

Gérard COURCIER
La Motte
53150 MONTOURTIER
02 43 90 09 24
06 08 94 61 05
gerard-courcier@orange.fr
André PIOC

Gestion administrative adjoint au secrétariat :

André LALVEE
25 rue Fortier
81100 CELLES SUR PLAINE
06 82 15 71 67
a.lalvee@wanadoo.fr

Technique d'intervention et préservation du chien :

Alain LEBECQ
Jean-Jacques LAVIGNE
520 route de La Bastide
40280 SAINT JUSTIN
06 25 79 10 82
jeanjacqueslavigne@sfr.fr

Comité de rédaction de la «Lettre de la Louveterie» :

Alain BRISARD
Michel LE NORMAND

Responsable de la gestion et vente de matériel, insignes et objets promotionnels :

Frédéric LEFIEF
Les Desforges
37220 BRIZAY
02 47 95 29 65
06 08 85 17 53
boutiquelouveterienational@gmail.com

Commission Loup :

Emile SAMAT
Stéphane VOJINOVITCH
57 rue du Pont de la Chaux
39300 CHATELNEUF
06 01 71 73 87
voji_stef@yahoo.fr

